

Communiqué de presse des délégués syndicaux centraux CGT et FO de Generali

Paris, le 6 juin 2007

Nous étions en réunion du CCE de Generali le 24 mai 2007. Avec tous les syndicats représentés à Generali, nous avons appelé à un débrayage pour une augmentation générale des salaires (2,5 % avec 700 € minimum et une prime de 1500 €). Une heure avant ce débrayage du 24 mai, Germain Ferec, DRH du groupe Generali et Président du CCE (il est aussi Président de la commission sociale de la FFSA), a fait une déclaration devant tous les élus et tous les syndicats. Il a mis en cause le syndicat FO et une « *tradition sociale de ce pays* » en citant « *la charte d'Amiens de 1906* » et a appelé à réfléchir à un « *nouveau pacte social* ». Nous sommes pour l'un, militant de la CGT pour l'autre, militant de FO. Nous nous référons tous les deux à la charte d'Amiens.

Mais avant de commenter cette intervention de Germain Ferec, il faut condamner cette tentative misérable de division qu'a tenté Germain Ferec. Son premier objectif est de diviser les organisations syndicales et au delà, les salariés et de nous détourner de notre revendication. Pour nous cette revendication d'augmentation générale des salaires est le ciment de l'unité des personnels et des syndicats et nous n'accepterons pas d'en dévier.

Nous ne sommes pas surpris de la haine du représentant d'une multinationale à l'égard de la charte d'Amiens. Cette charte est en effet à l'origine d'une tradition syndicale, celle de l'indépendance syndicale à l'égard des partis, des gouvernements et du patronat. C'est le congrès de la CGT de 1906 qui l'a adoptée après débat. Monsieur Ferec voudrait en finir avec cette indépendance. Il a d'ailleurs précisé le contenu du « *pacte social* ». Il a fait référence aux chantiers du gouvernement actuel qui devraient aboutir à un nouveau cadre juridique. Et c'est pour s'adapter à ce nouveau cadre qu'il veut « *un nouveau pacte social* ».

Nous connaissons les mesures que le gouvernement de Sarkozy veut imposer en divisant les salariés. Le contrat de travail unique c'est la généralisation du CNE. Un contrat qui se poursuit quand on est licencié, ce n'est pas un contrat mais c'est le licenciement garanti. La remise en cause des régimes spéciaux de retraite, c'est la casse du dernier barrage à un nouvel allongement de la durée de cotisation, et la fin de la retraite à 60 ans. La franchise en santé, c'est pour le grand bénéfice des compagnies d'assurance et pour expulser des droits aux soins ceux qui sont le plus en difficulté. La défiscalisation des heures supplémentaires, c'est l'individualisation des rémunérations et le blocage des salaires.

C'est dans ce cadre que Germain Ferec veut un « *pacte social* », nous le refusons : Nous disons NON à un « *pacte social* » avec le patronat.

Ce « *pacte social* » est à l'antipode de la revendication d'augmentation générale collective.

Ce qui est à l'ordre du jour, c'est l'unité pour arracher l'augmentation générale des salaires de 2,5 % avec 700 € minimum et une prime de 1500 €.

A l'issue d'un nouvel arrêt de travail le 5 juin, l'intersyndicale a décidé d'appeler à une manifestation le 12 juin à 11 heures au siège de Generali, 7/9 Boulevard Haussmann à Paris, au moment où se tiennent l'Assemblée Générale des actionnaires et les conseils d'administration. Nous ferons tout pour la réussite de cette manifestation afin d'obtenir réponse favorable à notre revendication.

Alban Scamorri

CGT

Jean-Simon Bitter

FO